

Cellule Communication  
Laurence Morini  
Tel : 24.65.72 – 76.48.66  
Fax : 24.65.70  
[Laurence.morini@gouv.nc](mailto:Laurence.morini@gouv.nc)

vendredi 11 août 2006

**COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT  
REUNION DU 10 AOUT 2006**

**Le gouvernement, réuni le 10 août 2006, a adopté deux projets de délibération et a pris des arrêtés.**

**Université : 30 millions pour la Halle des sports**

Dans le cadre du contrat de développement Etat/inter-collectivités 2006/2010, le gouvernement s'était engagé à financer la construction de la Halle des sports de l'université de la Nouvelle-Calédonie. Celle-ci souhaitant que les étudiants puissent bénéficier de cet équipement au plus vite (planning prévu : construction en 2007 pour une utilisation à la rentrée 2008), le gouvernement a pris un arrêté attribuant à l'Université de la Nouvelle-Calédonie une subvention de 30 millions afin que les études préalables à la construction de la halle des sports soient effectuées dès cette année. Concernant cette opération, les engagements des différentes collectivités se sont établies à 150 millions et s'établissent de la façon suivante :

- Etat :	70.000.000 CFP
- Nouvelle-Calédonie :	30.000.000 CFP
- Province Sud :	30.000.000 CFP
- Mairie de Nouméa :	20.000.000 CFP

---

TOTAL	150.000.000 CFP
-------	-----------------

**Le projet de salle de concert avance**

La Nouvelle-Calédonie va construire un équipement culturel et sportif de grande dimension en province Sud au titre du contrat de développement Etat/Inter-Collectivités 2006 – 2010. A ce titre, le gouvernement a pris un arrêté désignant les membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un équipement culturel et sportif composé d'une salle de grande capacité multifonctionnelle et d'un espace de plein air. La salle de concert devrait être achevée en 2010 afin d'être opérationnelle pour les Jeux du Pacifique de 2011. Fermée, elle comportera 5 000 places. L'espace plein air, lui, pourra accueillir 10 à 15 000 spectateurs.

**Augmentation du prix des cigares cubains**

La société « The Pacific Cigar CO. Ltd », représentant exclusif sur la zone Pacifique des fabricants de cigares cubains, a augmenté, début mai 2006, ses prix d'environ 5%. Cette augmentation vient s'ajouter à celle d'environ 4% déjà intervenue en mai 2005. L'article 5 de la délibération n° 293 du 14 janvier 1992 modifiée, réglementant les prix de vente des tabacs, cigares et cigarettes, prévoit que, lorsque le coût de revient d'un produit enregistré une hausse supérieure à 5%, les prix sont relevés dans les mêmes proportions. Le gouvernement a donc

pris un arrêté augmentant de 9% le prix des cigares Cohiba, Montécristo, Partagas, Roméo y Julieta, H. Upmann, et Vegas Robaina. Le marché du cigare de luxe reste confidentiel en Nouvelle-Calédonie (1 % du volume annuel des ventes) mais en progression constante (+ 4 % en 2005).

### **Approbation du compte financier 2005 de la bibliothèque Bernheim**

Le gouvernement a adopté un projet de délibération approuvant le compte financier 2005 de la bibliothèque Bernheim. Il est arrêté en recettes à la somme de 357.611.447 CFP et en dépenses à la somme de 341.312.300 CFP, faisant apparaître un résultat global excédentaire de 16.299.147 CFP, qui abonde le fonds de roulement.

### **EEC : dix agents agréés pour le contrôle des infractions**

Le gouvernement a pris un arrêté portant agrément de dix agents de la société EEC en vue de la constatation des infractions à la réglementation édictée dans l'intérêt de la sécurité des personnes, dans les immeubles, ouvrages et installations dépendant des concessions de distribution d'énergie électrique attribuées à EEC. Ces agents sont : Ronald Bouteiller, Yoan Drayton, Albert Haiko, Cédric Pouperon, Pascale Pulueto, Philippe Djoewari, Rémi Dodemont, Johan Katjawa, David Lefèvre, et Patrick Martinez.

### **Une ligne électrique, une parcelle et un bail pour la ferme éolienne**

Dans le cadre du développement de son projet de ferme éolienne, la société EOLE PRONY III a fait l'objet de trois arrêtés portant sur :

- l'installation d'une ligne électrique privée sur des parcelles situées sur la commune du Mont-Dore appartenant au domaine privé de la Nouvelle-Calédonie,
- la mise à disposition d'une parcelle de terrain vacante sur une surface de 37,72 m<sup>2</sup> située sur la commune du Mont-Dore appartenant au domaine privé de la Nouvelle-Calédonie,
- la conclusion, sous réserve des droits des tiers, d'un avenant au contrat de bail emphytéotique n°56 du 2 novembre 2005 visant à étendre la zone du bail au nord portant sur une parcelle mesurant 17 ha environ, situé sur la commune du Mont-Dore, appartenant au domaine privé de la Nouvelle-Calédonie, en vue de l'implantation d'une ferme éolienne.

### **IFMNC : Remises gracieuses**

Le gouvernement a adopté un projet de délibération accordant deux demandes de remises gracieuses d'un montant total de 1.701.623 CFP. Cette remise gracieuse concerne le remboursement des traitements perçus pendant la scolarité à l'Institut de Formation des Maîtres de la Nouvelle-Calédonie (IFMNC) par deux élèves démissionnaires qui ont fait valoir la précarité de leur situation actuelle.

### **Divers**

- Le gouvernement a accordé 17 cartes professionnelles de conducteurs au registre des TRP (transport routier de personnes), une autorisation d'exploitation de VLC (véhicule de location avec chauffeur), et 3 autorisations de transport de VLC.
- Le gouvernement a autorisé l'organisation de sept lotos traditionnels à :
  - L'APE de l'école « Notre Dame » pour un montant de 350.000 CFP
  - L'Association du groupe des jeunes protestants de la paroisse de Bako pour un montant de 100.000 CFP
  - L'APE de l'école maternelle « Les roses » pour un montant de 180.000 CFP
  - L'APE de l'école « Les pervenches » pour un montant de 300.000 CFP
  - L'Association Handitra (section Népoui) pour un montant de 50.000 CFP

- Le Lions club Dumbéa Hinathéa pour un montant de 300.000 CFP

Et de quatre loteries :

- L'APE de l'école « Notre Dame » pour un montant de 300.000 CFP

- L'Association solidarité handicapés pour un montant de 350.000 CFP

- L'APE de l'école « Les pervenches » pour un montant de 250.000 CFP

- L'Association sportive automobile de runs et slaloms pour un montant de 500.000 CFP

Enfin, le gouvernement a émis un avis favorable sur un projet de décret relatif aux pouvoirs du Haut-Commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Nouvelle-Calédonie.